

Decalia Circular Economy décroche le label ESG de LuxFlag



Fin juin, le fonds, Decalia Circular Economy a reçu le label ESG décerné par LuxFlag, l'agence indépendante spécialisée dans la qualification des fonds d'investissement. Association sans but lucratif, créée au Luxembourg en juillet 2006, LuxFlag est devenue aujourd'hui une autorité dans le domaine de la finance durable. Son objectif est de donner aux investisseurs l'assurance que les fonds qui portent sa marque intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à chaque étape de leur processus d'investissement. C'est dans cette logique Decalia Circular Economy, géré par Clément Maclou et Antonio Garufi, s'est vu distingué par l'obtention du label ESG.

Lancé en 2016, Decalia Circular Economy, est le premier fonds de placement actions consacré à l'économie circulaire. Sa raison d'être est liée l'exploitation et à la consommation excessives des ressources naturelles qu'offre la planète. Pour illustrer ce point, l'humanité avait déjà consommé en huit mois, à la fin juillet 2019, les ressources naturelles produites sur terre pour douze mois. L'économie circulaire permet de sortir de cette impasse, en concevant dès l'origine des produits faciles à démonter et à recycler après usage, en privilégiant la location et le droit d'usage plutôt que la propriété, tout en recourant à des énergies renouvelables. Initié il y a une dizaine d'années, ce mouvement se répand auprès du grand public et s'annonce comme l'une des tendances majeures qui structureront l'économie au cours des prochaines décennies.

« Le fonds repose aujourd'hui sur cinq piliers, précise Clément Maclou qui dirige pour Decalia les investissements thématiques axés sur les nouvelles tendances de consommation. Ces cinq piliers sont l'optimisation des ressources naturelles, la récupération des déchets, la prolongation de la durée de vie des produits, l'économie du partage et le modèle Product-as-a-service. Dans ce dernier cas, ce n'est plus le produit qu'on achète mais son utilisation. Cette approche permet d'augmenter la longévité des produits, ne serait ce qu'en repoussant leur obsolescence programmée, et de réduire l'émission de déchets. Pour ce fonds, nous employons une gestion très active, avec environ 50 positions, une active share supérieure à 80% et une structure bien équilibrée entre les « enablers », plutôt large-cap, et les « pure plays », plutôt dans les rangs des plus petites capitalisations »

« Nous sommes très heureux que le fonds Decalia Circular Economy et la qualité de sa gestion aient été reconnus par LuxFlag, souligne pour sa part Xavier Guillon, responsable des fonds Decalia. Il récompense le travail que nous menons sur les nouveaux modes de consommation et il conforte notre stratégie de développement centrée sur les changements de paradigme qui influencent l'économie mondiale de façon durable ».



Clément MACLOU
Lead portfolio manager, Decalia Circular Economy

A propos de DECALIA :

Créée en 2014 à Genève, DECALIA Asset Management SA est une société de gestion privée et institutionnelle. Avec 45 collaborateurs et des actifs en gestion qui atteignent CHF 3.5 milliards, DECALIA a connu un développement rapide, notamment grâce à son expérience de gestion active construite au cours des 30 dernières années par ses fondateurs. Les stratégies développées par DECALIA, pour la plupart disponibles en format UCITS, se concentrent autour de quatre axes d'investissement considérés comme prometteurs à long terme : la désintermédiation du secteur bancaire en Europe, la quête du rendement, les nouvelles tendances de consommation et les inefficiences de marché. Orientée sur les solutions concrètes, DECALIA se consacre entièrement à générer pour ses clients une performance supérieure ajustée au risque, tout en assurant le plus haut niveau de service. Les valeurs fondamentales qui forment son ADN et fondent son action sont l'engagement, l'innovation et l'esprit d'équipe. Sa philosophie de gestion se base sur plusieurs principes de base : une gestion du risque rigoureuse, la préservation du capital, un style de gestion actif et la sélection des meilleurs talents. DECALIA est régie par la FINMA à travers une licence de gestionnaire de placements collectifs (LPCC). Hormis son siège de Genève, DECALIA est également présente à Zurich et à Milan, à travers DECALIA Asset Management SIM SpA.

Informations légales

Ce communiqué de presse est conçu uniquement dans un but d'information. Ce document est confidentiel et n'est destiné à être utilisé que par la personne à qui il a été transmis. Il n'est ni prévu, ni destiné à être distribué ou utilisé par une personne ou une entité qui est citoyenne ou résidente d'une localité, état, pays ou juridiction dans lequel une telle distribution, publication, mise à disposition ou utilisation serait contraire à la loi ou à la réglementation. Ce document n'est pas un memorandum d'offre et ne devrait pas être considéré comme une sollicitation d'acheter ou d'investir dans DECALIA SICAV. Toute offre d'achat d'actions des fonds basée sur ce document ne pourra pas être considérée comme valable. Le prospectus, le KIID, les statuts, les rapports annuels et semestriels (les « documents légaux ») peuvent être obtenus gratuitement à l'adresse indiquée ci-dessous. Prière de lire les documents légaux avant d'investir et de prendre note des facteurs de risque listés dans le prospectus du fonds, qu'il n'est pas prévu de reproduire intégralement dans ce document. Aucune garantie ne peut être donnée que les fonds présentés atteindront leurs objectifs. La valeur d'un investissement peut baisser aussi bien que monter et les actionnaires risquent de perdre une partie ou la totalité de leur investissement. Par ailleurs, les chiffres de performances inclus dans ce document ne tiennent pas compte ni des frais de compte, ni des frais prélevés à l'émission ou au remboursement des actions, ni des taxes qui peuvent être prélevées. Des modifications des taux de change peuvent entraîner une augmentation ou une diminution de votre rendement. Il est recommandé que toute personne intéressée à investir dans les fonds présentés prenne conseil auprès de conseillers légaux et fiscaux indépendants afin d'établir si un tel investissement est compatible avec ses propres objectifs. Les informations et les chiffres contenus dans le document sont valables au moment de la publication et il n'existe aucune obligation de les mettre à jour.

POUR TOUTE INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE, PRIÈRE DE CONTACTER :Jérôme Sicard - B-Public - +41 79 696 15 18 - jsi@b-public.ch